



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1031

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Cimetière métropolitain de Bron - Extension du cimetière et rénovation du parking - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1031**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Bron

objet : **Cimetière métropolitain de Bron - Extension du cimetière et rénovation du parking - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dès les années 1980, au vu de la saturation des cimetières communaux, la Communauté urbaine de Lyon a pris en charge la construction d'un nouveau cimetière d'agglomération.

En 1982, suite à un avis favorable de la Préfecture concernant le terrain envisagé, elle a acquis un ensemble de parcelles de 10 hectares environ au lieu-dit "Le Mas de Rebufer", sur la Commune de Bron.

Ce terrain est bordé, au nord par l'autoroute A43, à l'ouest par le parc de Parilly, au sud par le boulevard de l'Université.

Le parc-cimetière de Bron, aménagé sur une superficie de 8 hectares, a ouvert en 1988.

Dans la partie est du terrain, une réserve foncière de 2 hectares reste disponible dans la perspective de son extension.

En 1995, la Communauté urbaine a confié la gestion et l'exploitation du crématorium et du complexe funéraire de Bron à la société CISE par contrat de délégation de service public. Ce contrat mettait à la charge du délégataire la construction et la gestion du crématorium ainsi que celle des parcs-cimetières de Bron et Rillieux la Pape.

Le parc-cimetière est un parc paysager divisé en clairières aménagées pour répondre aux différents rites funéraires. Chaque année, la Métropole de Lyon crée de nouveaux espaces d'inhumation au sein de ces clairières en les équipant de caveaux, caverneaux, columbariums, etc.

Aujourd'hui, sur les 32 clairières d'origine, seules 6 restent disponibles. Cette situation conduit à envisager une saturation du site d'ici 2019-2020.

Par ailleurs, à l'entrée du parc-cimetière, le parking offre 120 places de stationnement dont 5 places de bus.

Le développement de la crémation nécessite aujourd'hui l'accueil du public en grand nombre. La capacité de stationnement est rapidement saturée, perturbant les flux de véhicules entre deux cérémonies. De plus, les voies sont largement dimensionnées, l'espace n'est pas optimisé et la voie centrale se transforme régulièrement en stationnement sauvage de véhicules.

Enfin, l'accessibilité (piéton, voiture, vélo, convoi funéraire) depuis le boulevard de l'Université n'est plus adaptée à la réglementation en vigueur.

Le projet prévoit :

- d'une part, sur la réserve foncière de 2 hectares située à l'ouest du cimetière actuel, la création d'une voirie de liaison et de distribution des espaces ainsi que l'aménagement paysager de 6 clairières permettant d'envisager une saturation du site à échéance 2025-2026,

- d'autre part, l'agrandissement et le réaménagement du parking permettant la création de 70 places supplémentaires portant la capacité du parking à 190 places.

Le montant de l'opération est estimé à 1 720 000 € TC.

Afin de réaliser les mesures d'investigation sur site, en particulier les diagnostics amiante avant travaux, le contrôle technique, la coordination sécurité et protection de la santé et la maîtrise d'œuvre permettant d'affiner le montant de l'opération, il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme de 120 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des diagnostics et études de prestations intellectuelles relatifs à l'extension du cimetière métropolitain de Bron et à la rénovation de son parking.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P22 - Cimetières et crématoriums, pour un montant de 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2016,
- 20 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P22O5031.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**